

RAPPORT N° 100

AU CONSEIL COMMUNAL

Centre aéré des Allevays

Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Michel MULLER intitulée « Pour une mise en valeur des Allevays ».

Délégué municipal : Monsieur Claude Uldry

Nyon, le 4 mai 2009

NYON · RAPPORT N° 100 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons ci-dessous, le rapport municipal relatif à la motion de Monsieur le Conseiller communal Michel MULLER, déposée le 4 novembre 2002 au sujet de la mise en valeur des Alleveys et renvoyée à la Municipalité le 27 janvier 2003 pour étude et rapport.

La motion demande que d'une manière générale, ce lieu soit remis en valeur et que la question de l'hébergement soit étudiée et résolue. Le rapport de la commission du Conseil communal évoque aussi la possibilité d'aménager sur la parcelle un stand de tir au pistolet à 50 et 25 m.

Tout d'abord, la Municipalité tient à s'excuser pour le retard apporté à cette réponse.

Toutefois, sans y répondre de manière formelle, la Municipalité a entendu le message du Conseil communal ainsi que des utilisateurs réguliers des Alleveys et a depuis, décidé d'agir en augmentant sensiblement l'entretien et l'équipement de ce bâtiment par voie du budget de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous énumère les principales interventions réalisées ces dernières années ainsi que celles de l'année en cours :

2005	Remise en état complet de l'escalier de service
2006	Rafraîchissement des peintures du hall d'entrée Remplacement du revêtement de sol du réfectoire au rez-de-chaussée
2007	Remise en état complet des stores en toile
2008	Remplacement de deux portes extérieures Pose d'une nouvelle armoire pour le tableau électrique Remplacement de la table de ping-pong Pose d'un nouveau carrelage dans les sanitaires du rez-de-chaussée Nettoyage industriel de la hotte de ventilation de la cuisine Rafraîchissement des peintures de la cuisine et des sanitaires Renouvellement complet de la vaisselle et des services
2009	<i>Déjà réalisé avant l'ouverture de la présente saison :</i> Pose de nouveaux cylindres de portes (programmables) Entretien de la façade en bois Renouvellement du mobilier (10 tables et 60 chaises) Remplacement du lave-vaisselle

De plus, une étude sur l'installation de chauffage et l'isolation thermique du bâtiment va prochainement débuter, en vue d'offrir au public une ouverture à l'année du bâtiment (aujourd'hui ouvert de début mai à fin octobre).

L'année prochaine, la Municipalité a aussi l'intention de procéder à une expertise technique de l'annexe côté Genève, fermée au public depuis quelques années pour des raisons de sécurité. L'objectif étant de sécuriser si nécessaire, cette partie du bâtiment et de la rendre à nouveau accessible. Ce local permettrait par exemple aux enfants, lors des camps d'été et d'automne organisés par le Service des affaires sociales, de disposer de surfaces intérieures de jeux supplémentaires.

Le fonds de réserve prévu pour ce bâtiment, d'un montant de CHF 201'000.-, permettrait de financer en partie ou complètement ces travaux d'améliorations.

Par contre, la Municipalité estime actuellement que l'offre d'hébergement ainsi que l'aménagement d'un stand de tir sur la parcelle ne se justifient pas.

NYON · RAPPORT N° 100 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport N° 100 concernant la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Michel MULLER déposée le 4 novembre 2002 et intitulée « Pour une mise en valeur des Alleveys »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter le rapport N° 100 valant de réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Michel MULLER déposée le 4 novembre 2002 et intitulée « Pour une mise en valeur des Alleveys ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2009 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

Is

Is

D. Rossellat

S. Huber